

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-six juin deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald en salle du conseil municipal

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	09
Procurations	05

**Absent** : CARTIER Thierry, procuration à YAHIAOUI Romuald  
DOLISY Karine, excusée  
ISELER Isabelle, procuration à HEN Gérard  
JORAND Christophe, procuration à AUBERTIN Frédéric  
MARTIN Bernard, procuration à HAVEN Barbara  
ZOLOTAREFF Céline, procuration à EGLOFF Patrick

**Date de la convocation** : 23 juin 2025

**Secrétaire de séance** : HAVEN Barbara

**Compte rendu général de la séance du 26 juin 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 16 mai 2025 à l'unanimité
- ✓ à l'unanimité décide de prendre la décision modificative suivante (à la demande du Service de Gestion comptable de Saint-Avold) afin de régulariser les reports budgétaires de l'année 2024 de l'affectation du résultat (arrondis lors du vote du BP 2025) comme suit :
  - en fonctionnement**  
compte 002 recettes : - 0.75 €  
compte 023 dépenses : - 0.04 €  
compte 7035 : + 0.71 €
  - en investissement**  
compte 021 recette - 0.04€  
compte 001 dépense - 0.04€
- ✓ à l'unanimité, accorde au Maire la délégation pour l'admission en non-valeur pour des créances inférieures à 100 €
- ✓ à l'unanimité, décide de verser à l'USEP, circonscription de Saint-Avold Est, secteur rural, la somme de 117 €, correspondant à la quote-part de la commune de HELLIMER pour les déplacements réalisés dans le cadre des rencontres sportives USEP, nécessitant des déplacements en bus.

- ✓ à l'unanimité accepte la révision du Régime Indemnitaire tenant en compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour l'ensemble des catégories de personnel, suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du 13/06/2025 et à la nomination de la secrétaire de mairie au grade de rédacteur avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2025 (Messieurs BONNABAUD et JUNG n'ont pas pris part au vote)
- ✓ à l'unanimité, demande à l'O.N.F. que les 2 parcelles : section 26 n°26 (2a 83ca) et section 26 n°28 (68a 99ca) au lieu-dit Gemeindeterriff (à proximité de la parcelle forestière) puissent relever du Régime Forestier car elles sont susceptibles d'aménagement forestier en vue d'une production régulière de bois, de préservation de la biodiversité

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20 heures 45 mn.

Pour extrait conforme  
le 02/07/2025

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald